

L'AMF veut mieux encadrer les rémunérations des patrons

GOVERNANCE

Le gendarme boursier a présenté son deuxième rapport annuel de gouvernance.

Il demande une évolution du code Afp-Medef sur les packages de départ de certains patrons.

Les infos *delmas@lechos.fr*

La certitude des marchés financiers (AMF), a publié son deuxième rapport sur le gouvernement d'entreprise. Si le gendarme boursier reconnaît les efforts de transparence et d'information des grands groupes, il s'attache surtout à la question de la rémunération des patrons (indemnités de départ, variable annual, pluriannuel, primes occasionnelles...). L'AMF plaide auprès des deux organisations partenaires, l'Afp et le Medef, qui rédigent le code de bonnes pratiques qui fait référence en la matière, pour un meilleur encadrement. Sur ces deux différents domaines.

● **PLUS DE CONFORMITÉ** Michel Corbière, à la tête, Bruno Lafont et Christian Laffargue et Christophe Vial, chef de file. Ce rapport est le premier d'un cycle de deux ans.



Le siège de l'Autorité des marchés financiers, à Paris.

En outre, des règles flexibles par le code Afp-Medef relatives aux indemnités de départ. Parmi les engagements en matière : le non-respect des conditions de performance, le dépassement par rapport du plafond fixé à deux ans de rémunération. Le régulateur a appelé l'Afp et le Medef à préciser la notion de plafond, à se pencher sur les méthodes employées pour valider les données et à veiller à une meilleure cohérence entre les sommes payées à l'expiration et le plafond des deux ans. Si Alain-Lucien a

reçu le package accordé à Michel Corbière, le précédent directeur en cours chez Lafargue, après que l'AMF s'est vu en fait par de certaines modalités.

Par ailleurs, le régulateur a fait état d'une grande diversité des mécanismes de rémunération pluriannuelle, qui ont suscité des appréciations très différentes. Certaines entreprises n'ont pas hésité à modifier, voire à lever certaines conditions pour que le dirigeant puisse malgré tout ses avantages. Pourquoi ? Comment ? L'AMF a donc engagé une clarification du régime et une réflexion pour évaluer la possibilité de modifier les critères de performance des rémunérations variables pluriannuelles.

● **UNE MEILLEURE VISION D'ENSEMBLE** Le Code de gouvernance des entreprises - le rapport de gestion rend

compte de la rémunération totale et des avantages de ceux n'ont pas été évalués à chaque départ. En outre, les patrons qui occupent des fonctions dans les holdings de contrôle ou dans des filiales de groupe et qui se perçoivent une rémunération doivent communiquer ces montants. L'AMF a noté que deux sociétés ne respectaient pas ces exigences légales - Iberdrola (avec Arnaud) et Nourville (avec Alain). Il s'agit de deux sociétés plus de transparence.

● **DES RÉMUNÉRATIONS PLUS TRANSPARENTES** Dans 88 % des cas, les entreprises indiquent les critères retenus pour déterminer les rémunérations variables. Mais souvent, elles dévoilent l'objectif chiffré à atteindre. L'AMF encourage ces pratiques et rappelle une plus grande communication sur ce point.

Par ailleurs, le régulateur a fait état d'une grande diversité des mécanismes de rémunération pluriannuelle, qui ont suscité des appréciations très différentes. Certaines entreprises n'ont pas hésité à modifier, voire à lever certaines conditions pour que le dirigeant puisse malgré tout ses avantages. Pourquoi ? Comment ? L'AMF a donc engagé une clarification du régime et une réflexion pour évaluer la possibilité de modifier les critères de performance des rémunérations variables pluriannuelles.

en bref

Les demandes de médiation au plus haut dans l'assurance en 2014

ASSURANCE — C'est une hausse continue. Le médiateur de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) a reçu 12.745 demandes de médiation, soit 1.284 de plus que pour l'année 2013, selon son rapport annuel rendu public lundi. En 2014, 71 % des demandes ont été jugées recevables. Comparativement, aux années précédentes où les dossiers concernent surtout les assurances de biens et de responsabilité, la majorité des réclamations (50,2 %) ont porté en 2014 sur les assurances de personnes. Au final, seuls 28 % des 2015 ont rendu l'acte définitif par le médiateur soit 347 dossiers sur 12.745, contre 42 % en 2013.

Sur le point d'entrer en Bourse, ABNAMRO revient dans le vert



BANQUE — La banque néerlandaise ABNAMRO a augmenté son bénéfice net de 10 % au dernier trimestre, à 509 millions d'euros. Alors qu'il était en perte en Bourse d'octobre à la fin de l'année pour dépasser l'Essex à son profit en 2014, le groupe a profité d'une baisse des créances douteuses et de l'activation de l'immobilier du pays. Une de la fusion avec Fortis Bank, le groupe a été nationalisé, cotant 22 milliards d'euros au 31 octobre.

Eurizon Capital conclut un partenariat avec SIJ Macro Partners à Londres

GESTION — Unifin Eurizon Capital a fait état, lundi, d'une hausse de 13 % de son actif global au 30 septembre, à 290 milliards d'euros. Il a obtenu sur neuf mois 30 milliards d'euros de flux à son profit. Le filiale de gestion d'actifs de la banque a par ailleurs annoncé un partenariat avec la fondation SIJ Macro Partners, qui gère 1 milliard d'euros. Une entreprise détenue à 45 % par Eurizon et basée à Londres doit être créée. Les activités de SIJ Macro Partners y seront transférées avec pour objectif de développer le marché britannique.

annonces judiciaires & légales

75 - PARIS
SOI ETE
1916186 - LA VIE JUDICIAIRE
Aut termes d'un acte SSP en date du 01/11/2015 la dénomination SAS a été adoptée :
ASSAS SAUCE
Objet social : Exploitation d'un établissement de restauration itinérant.
Siège social : 90, rue CHAMPA, 75008 Paris.
Capital : 170 000 euros.
Président : Mme Anne Schoedon.
Date : 09/11/2015.

93 - SEINE-SAINT-DENIS
SOI ETE
1916186 - LA VIE JUDICIAIRE
LEOO
SAS acceptée de 71 000 €
Objet social : 28 avenue de France 75002 Paris - 01 47 70 10 00
CHARLES DE GAULLE
CHANGING ROOMS
Objet social : 28 avenue de France 75002 Paris - 01 47 70 10 00
Président : M. Charles de Gaulle
Date : 09/11/2015

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
PRETA POUSSER
S.A.S. au capital de 100 000 €
Siège social : 36, rue des Salettes 93100 La Courneuve
79 80 80 RUE FONTAINE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.
1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
La Pêche Fleurie
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.
1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
BARBAUD IMMOBILIERE & COMMERCIALE "B.I.E.C."
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Objet social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes de l'AGO en date du 01/11/2015, l'assemblée générale a décidé de modifier le capital de la société de 10 000 € à 100 000 €. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.
1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
JOCHA
SARL acceptée de 700 000 €
Siège social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Objet social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes de l'AGO en date du 01/11/2015, l'assemblée générale a décidé de modifier le capital de la société de 700 000 € à 100 000 €. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
SOCIETEAMOU
S.A.R.L. au capital de 100 000 €
Siège social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Objet social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes d'un acte SSP en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.
1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

75 - PARIS
SOI ETE
1916186 - LA VIE JUDICIAIRE
VEDF 2 SNC
ENCA CAPITAL DE 1 000 €
41-47 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75116 PARIS
Objet social : 41-47 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75116 PARIS
Aut termes d'un acte SSP en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital social de 1 000 € à 10 000 € a été adoptée. Le capital est désormais de 10 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.
1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
95 - VAL-D'OISE
SOI ETE
1916186 - LA VIE JUDICIAIRE
HSENE FRANCE
S.A.S. au capital de 100 000 €
Siège social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Objet social : 100 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

1916186 - LE PUBLICITEUR LEGAL
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
SARL acceptée de 100 000 €
Siège social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
LE GOUVERNEMENT DE LA SERRAIE
Objet social : 171 RUE DE LA SERRAIE 93100 LA COURNEUVE
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.

Les Echos
Aut termes des décisions de SAS en date du 01/11/2015 et des décisions homologuées en date du 01/11/2015, la dénomination d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 100 000 €, par émission de 100 000 actions de 1 € a été adoptée. Le capital est désormais de 100 000 €. Les actions sont émises et attribuées à la fois aux anciens et nouveaux cotisations.